

PAR COURRIEL

Québec, le 11 avril 2022



**Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M12100**

**[Redacted]**,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 22 mars 2022, visant à obtenir :

« *Toute attestation ou tout document concernant les entités mentionnées ci-bas.*

*Il serait aussi nécessaire d'obtenir les attestations de classification, la révocation de permis, le cas échéant, la conformité ou non aux règlements, les pénalités applicables, etc. pour :*

1. *Hôtel L'Oiselière Montmagny, 105, chemin des Poirier, Montmagny (Québec) G5V 3T4;*
2. *Days Inn, 218, chemin des Poirier, Montmagny (Québec) G5V 4J9;*
3. *Econo Lodge, 203 et 205, chemin des Poirier Montmagny (Québec) G5V 3X7;*
4. *Hôtel L'Oiselière inc., 105, chemin des Poirier, Montmagny (Québec) G5V 3T4 »*

...2

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient des documents en lien avec votre demande. Vous trouverez ces derniers en pièce jointe de la présente correspondance.

Par ailleurs, nous vous informons que les documents demandés relativement à « *la conformité ou non aux règlements, les pénalités applicables, etc.* » relèvent de la compétence de Revenu Québec. Nous vous invitons donc à leur faire parvenir une demande d'accès.

Conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, chapitre A-2.1 (Loi sur l'accès), vous trouverez, ci-dessous, les coordonnées de la personne responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels pour cette organisation :

Me Normand Boucher  
Responsable organisationnel  
Direction principale des affaires juridiques et de l'accès à l'information  
3800, rue de Marly, Secteur 5-2-3  
Québec (QC) G1X 4A5  
[resp-acces.revenu@revenuquebec.ca](mailto:resp-acces.revenu@revenuquebec.ca)

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, [REDACTED], nos salutations les meilleures.

La responsable de l'accès aux documents,



Geneviève Morneau

GM/fd

p.j. Avis de recours

---

#### Article 48 de la Loi sur l'accès

Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.  
1982, c. 30, a. 48.

## AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

### RÉVISION

#### a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### QUÉBEC

Bureau 2.36  
525, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741  
Télé : (418) 529-3102

#### MONTRÉAL

Bureau 18.200  
500, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196  
Télé : (514) 844-6170

#### b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).



Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

Le 29 mars 2022

Madame Denise Poitras  
ECONO LODGE & SUITES MONTMAGNY  
105, chemin des Poirier  
Montmagny (Québec) G5V 3T4

N/Réf. : Établissement n° 057050

**Objet : Confirmation d'attestation de classification**

Madame,

La présente fait suite à votre demande de confirmation d'attestation de classification pour l'établissement d'hébergement touristique dont les coordonnées sont les suivantes :

Appellation : ECONO LODGE & SUITES MONTMAGNY

Adresse : 205, chemin des Poirier  
Montmagny (Québec) G5V 3X7

Catégorie : Établissements hôteliers

Nombre maximal d'unités : 45

Votre établissement détient une attestation de classification valide jusqu'au 31 décembre 2023.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Jessica Coy  
Agente d'administration

**Mandataire du ministère du Tourisme du Québec**

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

CERTIFICAT DE CONFORMI  
RÈGLEMENT D'URBANISME SUR LES USAGES

L'Oiseliere Levis

0003/0016

Numéro de l'établissement

057050

1 - Partie à l'usage du demandeur

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTABLISSEMENT

Exploitant : HÔTEL L'OISELIÈRE INC.

Représentant : Jean-Yves Fortin

Adresse : 105, chemin des Poirier, Montmagny, Québec

Code postal : G5W 3T4

Téléphone principal : 418 248-1640 Téléphone secondaire : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Mandataire (si différent de l'exploitant) : \_\_\_\_\_

Représentant : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone principal : \_\_\_\_\_ Téléphone secondaire : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement : ECONO LODGE & SUITES MONTMAGNY

Adresse : 205, chemin des Poirier

Code postal : G5V 3X7

Arrondissement, municipalité, MRC : Montmagny Mon:magny

Nombre maximal d'unités : 45

Catégorie :

- Établissement hôtelier     Gîte     Établissement d'enseignement     Établissement de pourvoirie     Auberge de jeunesse  
 Résidence de tourisme     Centre de vacances     Établissement de camping     Village d'accueil     Autre établissement d'hébergement

2 - Partie à l'usage de la municipalité

CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

L'établissement est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme sur les usages ou aux droits acquis?

Oui    Nombre maximal d'unités prévu à la réglementation : \_\_\_\_\_     Aucun nombre maximal d'unités

Non    Motifs de non-conformité : \_\_\_\_\_

Aucune réglementation

Protégé par droits acquis    Nombre maximal d'unités reconnu en vertu des droits acquis : \_\_\_\_\_     Aucun nombre maximal d'unités

Autres motifs : \_\_\_\_\_

Officier municipal : Félix Michaud, greffier, Ville de Montmagny  
(Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)

Signature : [Signature]    Date : 2013/01/29

Sceau de la municipalité  
(Facultatif)

[Signature]

Le 3 avril 2018

**RECOMMANDÉ**

Madame Denise Poitras  
105, chemin des Poirier  
Montmagny (Québec) G5V 3T4

N/Réf. : Établissement n° 057050 - ECONO LODGE & SUITES MONTMAGNY  
Catégorie : Établissement hôtelier

**Objet : Refus de délivrer une attestation de classification - renouvellement**

Madame,

En date du 21 mars 2018, nous vous avons fait parvenir un préavis vous informant de notre intention de refuser votre demande d'attestation de classification pour l'établissement dont le numéro, le nom et la catégorie se trouvent en référence. Un délai de dix jours vous a été accordé pour faire état de vos observations.

Votre dossier n'étant toujours pas conforme à la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ chapitre E-14.2, telle que modifiée par la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique et à définir une nouvelle gouvernance en ce qui a trait à la promotion internationale*, LQ 2015, chapitre 31, ci-après la « Loi ») et à son règlement, par la présente, nous refusons de vous délivrer l'attestation de classification que vous avez demandée pour l'établissement en référence.

En conséquence, vous devez cesser toute exploitation de l'établissement d'hébergement touristique visée par votre demande et retirer tout affichage publicitaire s'y rattachant.

Vous disposez d'un délai de 30 jours à compter de la notification de la présente pour contester cette décision devant le Tribunal administratif du Québec.

Veillez noter que si vous exploitez un établissement d'hébergement touristique alors qu'une attestation de classification vous a été refusée, vous commettrez l'infraction prévue à l'article 38 de la Loi et serez passible de l'amende qui y est prévue :

**38.** « *Quiconque exploite un établissement d'hébergement touristique, ou donne lieu de croire qu'il exploite un tel établissement, à l'égard duquel la délivrance de l'attestation de classification a été refusée, ou dont l'attestation de classification est suspendue ou a été annulée, commet une infraction et est passible d'une amende de 5 000 \$ et 50 000 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 10 000 \$ et 100 000 \$, dans les autres cas.* »

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général,



Michel Rheault

p. j. Préavis de refus de délivrance d'une attestation de classification - renouvellement

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Le 21 mars 2018

Madame Denise Poitras  
105, chemin des Poirier  
Montmagny (Québec) G5V 3T4

N/Réf. : Établissement n° 057050 - ECONO LODGE & SUITES MONTMAGNY  
Catégorie : Établissement hôtelier

**Objet : Préavis de refus de délivrer une attestation de classification - renouvellement**

Madame,

À ce jour, votre dossier, pour l'établissement dont le numéro, le nom et la catégorie se trouvent en référence, n'est toujours pas conforme. En vertu de l'article 11 de la Loi, la ministre du Tourisme refuse de délivrer une attestation de classification lorsque la personne qui en fait la demande ne remplit pas les conditions prescrites par la Loi et ses règlements.

Plus particulièrement, vous avez refusé ou négligé de produire les documents suivants :

- Preuve d'assurance responsabilité civile en vigueur d'au moins 2 000 000\$ par événement (articles 10.1, al.1, par.3<sup>o</sup> et 11.1 du Règlement) avec la date de début et de fin de période de validité de la police, l'adresse de l'établissement couvert par l'assurance ainsi que le(s) nom(s) de(s) l'assuré(s),

En tant qu'organisme auquel la ministre du Tourisme a délégué, en vertu de l'article 14.1 de la Loi, l'exercice du pouvoir de délivrance d'une attestation de classification, nous vous informons de notre intention de refuser de vous délivrer une attestation de classification.

En vertu de l'article 12 de la Loi, vous disposez d'un délai de **dix jours de la notification de la présente** pour nous faire parvenir vos observations et, s'il y a lieu, produire les renseignements et documents manquants avant que nous ne rendions notre décision. Le cas échéant, nous vous demandons de faire parvenir le tout à :

Nom du responsable : Anne Abrahami  
Courriel : aabrahami@citq.qc.ca

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général,



Michel Rheault

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec



Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

Le 20 juillet 2018

ECONO LODGE & SUITES MONTMAGNY  
MADAME DENISE POITRAS  
105, chemin des Poirier  
Montmagny (Québec) G5V 3T4

**Objet: Résultat de classification — Établissement 057050**

Madame,

Vous trouverez ci-joint la fiche-résultat de la visite de classification de votre établissement. Votre établissement est classé **3 étoiles**.

Vous pouvez interjeter appel de ce résultat dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous pouvez demander la marche à suivre à votre agent ou la consulter dans la zone réservée aux exploitants du [www.citq.info](http://www.citq.info).

Nous vous rappelons que pour vous prévaloir de la possibilité d'en appeler du résultat, vous ne devez avoir apporté aucune modification, amélioration ou rénovation tant que nous n'aurons pas effectué de contre-visite de votre établissement.

Pour toute information relative aux résultats, veuillez communiquer avec Gabriel Vaillancourt, au poste 240. La CITQ offre également des services à valeur ajoutée, comme des lettres de détails, des visites intérimaires ou des visites de scénarisation. Veuillez-vous adresser à votre agent.

Si votre classement demeure le même et qu'il n'y a pas de modification au nom de votre établissement, votre panneau, tenant lieu d'attestation ministérielle, demeure valide et doit continuer d'être affiché à la vue du public. Sinon, un nouveau panneau vous sera transmis. Si votre établissement est visité pour la première fois, vous devrez afficher le panneau fourni à la vue du public. La prochaine visite de classification aura lieu moins de deux ans après la date de la présente visite.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

Jocelyn Dessureault  
p.j.

**Mandataire du ministère du Tourisme du Québec**

Téléphone : 450 679-3737 • Aucuns frais : 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
[info@citq.qc.ca](mailto:info@citq.qc.ca) • [www.citq.info](http://www.citq.info)  
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7





Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

## RÉSULTAT DE VISITE — ÉTABLISSEMENT HÔTELIER

Nom de l'établissement: ECONO LODGE & SUITES MONTMAGNY  
Adresse de l'établissement: 205, chemin des Poirier, Montmagny (Québec) G5V 3X7  
Numéro de l'établissement: 057050  
Nombre d'unités: 45

**CLASSEMENT** **3 étoiles**

SECTIONS	GROUPES	NIVEAU GROUPES	NIVEAU SECTIONS
SECTION 1 : LES CHAMBRES			3
	SUITE CORPO/ QUEEN DIVANT LIT	3	
	SUITE QUEEN	3	
	QQUEEN	3	
	QUEEN /DIVAN LIT	3	
	DOUBLE	3	
	DDOUBLE	3	
SECTION 2 : LES SALLES DE BAINS			3
	SUITE CORPO/ QUEEN DIVANT LIT	3	
	SUITE QUEEN	4	
	QQUEEN	3	
	DOUBLE	2	
	DDOUBLE	3	
	QUEEN /DIVAN LIT	3	
SECTION 3 : LA RESTAURATION			2
SECTION 4 : LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS			2
SECTION 5 : L'EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE			4
SECTION 6 : LES SERVICES, LES ACTIVITÉS ET LES INSTALLATIONS SUR LES LIEUX			1

### Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • Aucuns frais : 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7



Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

Le 29 mars 2022

Monsieur Jean-Yves Fortin  
HÔTEL L'OISELIÈRE  
105, chemin des Poirier  
Montmagny (Québec) G5V 3T4

N/Réf. : Établissement n° 065310

**Objet : Confirmation d'attestation de classification**

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande de confirmation d'attestation de classification pour l'établissement d'hébergement touristique dont les coordonnées sont les suivantes :

Appellation : HÔTEL L'OISELIÈRE

Adresse : 105, chemin des Poirier  
Montmagny (Québec) G5V 3T4

Catégorie : Établissements hôteliers

Nombre maximal d'unités : 71

Votre établissement détient une attestation de classification valide jusqu'au 31 décembre 2023.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Jessica Coy  
Agente d'administration

**Mandataire du ministère du Tourisme du Québec**

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

# DEMANDE DE CERTIFICAT

REÇU LE

14 AVR. 2011

numéro de dossier de l'établissement

065310

## 1 - Partie à l'usage du demandeur

### IDENTIFICATION

Nom de l'établissement : HÔTEL L'OISELIÈRE

Exploitant (personne, société ou représentant)

Nom : HÔTEL L'OISELIÈRE INC. Jean-Yves Fortin

Adresse : 105, chemin des Poirier, Montmagny (Québec)

Code postal : G5V 3T4

Tél. résidence : 418 248-1640

Tél. travail : \_\_\_\_\_

Correspondance par courrier  ou par courriel  Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Mandataire (personne, société ou représentant)

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. résidence : \_\_\_\_\_ Tél. travail : \_\_\_\_\_

Correspondance par courrier  ou par courriel  Adresse courriel : \_\_\_\_\_

### DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

#### Localisation

Adresse : 105, chemin des Poirier

Municipalité : Montmagny

Arrondissement : \_\_\_\_\_

Numéro de lot : 2612 884 et 2612 933 ou Numéro de matricule : \_\_\_\_\_

#### Caractéristiques de l'établissement d'hébergement touristique

a) S'agit-il d'un nouvel établissement d'hébergement touristique?  oui  non

b) Veuillez indiquer la catégorie d'établissement demandée :

- |  |  |   |  |
|--|--|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Établissement hôtelier | <input type="checkbox"/> Centre de vacances  | <input type="checkbox"/> Établissement d'enseignement | <input type="checkbox"/> Autres établissements |
| <input type="checkbox"/> Résidence de tourisme             | <input type="checkbox"/> Village d'accueil   | <input type="checkbox"/> Établissement de camping     |  |
| <input type="checkbox"/> Gîte                              | <input type="checkbox"/> Auberge de jeunesse | <input type="checkbox"/> Pourvoirie                   |  |

Veuillez indiquer le nombre d'unités maximal d'hébergement demandé pour l'établissement : 71

c) Si l'établissement est dérogoire à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages, veuillez indiquer s'il fait l'objet de droits acquis :  oui  non préciser et joindre tous renseignements et documents démontrant l'existence de droits acquis :

d) Veuillez préciser les éléments faisant l'objet d'une modification par rapport à la dernière attestation de classification délivrée :

- Changement de catégorie
- Changement du nombre d'unités maximal d'hébergement mis à la disposition de la clientèle
- Agrandissement, rénovations, tous travaux nécessitant l'émission d'un permis municipal

Préciser : \_\_\_\_\_

Déclaration d'exactitude des renseignements  
(signature de l'exploitant ou mandataire)

Municipalité de : Montmagny

## 2 – Partie à l'usage de la municipalité

### RÉGLEMENTATION MUNICIPALE D'URBANISME RELATIVE AUX USAGES

- Règlement de zonage : 1100 Hébergement et restauration
- Règlement de contrôle intérimaire : \_\_\_\_\_
- Autre règlement, spécifiez \_\_\_\_\_
- Droits acquis établis par le demandeur, spécifiez \_\_\_\_\_
- Aucune réglementation municipale relative aux usagers \_\_\_\_\_

### CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Indiquez si le projet est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme de référence ou aux droits acquis établis par le demandeur :  oui  non  ne s'applique pas

**Si oui :**

Y a-t-il un nombre limite d'unités d'hébergement prévu à la réglementation municipale d'urbanisme?

- oui combien? \_\_\_\_\_  non

**Si dérogation mais protégé par droits acquis :** Y a-t-il un nombre limite d'unités d'hébergement reconnus en vertu des droits acquis?

- oui combien? \_\_\_\_\_  non

**Si non :**

Quels sont les motifs de non-conformité? \_\_\_\_\_

Existe-t-il un projet de règlement adopté visant à rendre le projet conforme à la réglementation municipale d'urbanisme de référence?

- oui  non

Veuillez préciser au besoin : \_\_\_\_\_

Si ne s'applique pas, préciser pourquoi, s'il y a lieu : \_\_\_\_\_

Officier municipal :  
(fonctionnaire municipal autorisé)

Signature : Thierry Gauthier

Ce certificat est délivré en vertu de l'article 10.1, alinéa 1, paragraphe 4 du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique, à la lumière des renseignements produits par le demandeur.

Sceau de la municipalité :



Le 3 avril 2018

**RECOMMANDÉ**

Monsieur Jean-Yves Fortin  
105, chemin des Poirier  
Montmagny (Québec) G5V 3T4

N/Réf. : Établissement n° 065310 - HÔTEL L'OISELIÈRE  
Catégorie : Établissement hôtelier

**Objet : Refus de délivrer une attestation de classification - renouvellement**

Monsieur,

En date du 21 mars 2018, nous vous avons fait parvenir un préavis vous informant de notre intention de refuser votre demande d'attestation de classification pour l'établissement dont le numéro, le nom et la catégorie se trouvent en référence. Un délai de dix jours vous a été accordé pour faire état de vos observations.

Votre dossier n'étant toujours pas conforme à la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ chapitre E-14.2, telle que modifiée par la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique et à définir une nouvelle gouvernance en ce qui a trait à la promotion internationale*, LQ 2015, chapitre 31, ci-après la « Loi ») et à son règlement, par la présente, nous refusons de vous délivrer l'attestation de classification que vous avez demandée pour l'établissement en référence.

En conséquence, vous devez cesser toute exploitation de l'établissement d'hébergement touristique visée par votre demande et retirer tout affichage publicitaire s'y rattachant.

Vous disposez d'un délai de 30 jours à compter de la notification de la présente pour contester cette décision devant le Tribunal administratif du Québec.

Veillez noter que si vous exploitez un établissement d'hébergement touristique alors qu'une attestation de classification vous a été refusée, vous commettrez l'infraction prévue à l'article 38 de la Loi et serez passible de l'amende qui y est prévue :

**38.** « *Quiconque exploite un établissement d'hébergement touristique, ou donne lieu de croire qu'il exploite un tel établissement, à l'égard duquel la délivrance de l'attestation de classification a été refusée, ou dont l'attestation de classification est suspendue ou a été annulée, commet une infraction et est passible d'une amende de 5 000 \$ et 50 000 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 10 000 \$ et 100 000 \$, dans les autres cas.* »

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général,

Michel Rheault

p. j. Préavis de refus de délivrance d'une attestation de classification - renouvellement

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec



Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

Le 21 mars 2018

Monsieur Jean-Yves Fortin  
105, chemin des Poirier  
Montmagny (Québec) G5V 3T4

N/Réf. : Établissement n° 065310 - HÔTEL L'OISELIÈRE  
Catégorie : Établissement hôtelier

**Objet : Préavis de refus de délivrer une attestation de classification - renouvellement**

Monsieur,

À ce jour, votre dossier, pour l'établissement dont le numéro, le nom et la catégorie se trouvent en référence, n'est toujours pas conforme. En vertu de l'article 11 de la Loi, la ministre du Tourisme refuse de délivrer une attestation de classification lorsque la personne qui en fait la demande ne remplit pas les conditions prescrites par la Loi et ses règlements.

Plus particulièrement, vous avez refusé ou négligé de produire les documents suivants :

- Preuve d'assurance responsabilité civile en vigueur d'au moins 2 000 000\$ par événement (articles 10.1, al.1, par.3<sup>o</sup> et 11.1 du Règlement) avec la date de début et de fin de période de validité de la police, l'adresse de l'établissement couvert par l'assurance ainsi que le(s) nom(s) de(s) l'assuré(s),

En tant qu'organisme auquel la ministre du Tourisme a délégué, en vertu de l'article 14.1 de la Loi, l'exercice du pouvoir de délivrance d'une attestation de classification, nous vous informons de notre intention de refuser de vous délivrer une attestation de classification.

En vertu de l'article 12 de la Loi, vous disposez d'un délai de **dix jours de la notification de la présente** pour nous faire parvenir vos observations et, s'il y a lieu, produire les renseignements et documents manquants avant que nous ne rendions notre décision. Le cas échéant, nous vous demandons de faire parvenir le tout à :

Nom du responsable : Anne Abrahami  
Courriel : aabrahami@citq.qc.ca

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général,

Michel Rheault

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7



Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

Le 31 juillet 2018

HÔTEL L'OISELIÈRE  
MONSIEUR JEAN-YVES FORTIN  
105, chemin des Poirier  
Montmagny (Québec) G5V 3T4

**Objet : Résultat de classification – Établissement 065310**

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la fiche-résultat de la visite de classification de votre établissement. Votre établissement est classé **4 étoiles**.

Nous vous signalons que le résultat de la section Salles de bains est fragile. La norme de classement uniforme entrée en vigueur en janvier 2015 exige que le résultat de cette section ne chute pas sous le niveau du résultat global. N'hésitez pas à entrer en contact avec la personne responsable de votre dossier pour obtenir davantage de renseignements.

Vous pouvez interjeter appel de ce résultat dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous pouvez demander la marche à suivre à votre agent ou la consulter dans la zone réservée aux exploitants du [www.citq.info](http://www.citq.info).

Nous vous rappelons que pour vous prévaloir de la possibilité d'en appeler du résultat, vous ne devez avoir apporté aucune modification, amélioration ou rénovation tant que nous n'aurons pas effectué de contre-visite de votre établissement.

Pour toute information relative aux résultats, veuillez communiquer avec Gabriel Vaillancourt, au poste 240. La CITQ offre également des services à valeur ajoutée, comme des lettres de détails, des visites intérimaires ou des visites de scénarisation. Veuillez vous adresser à votre agent.

Si votre classement demeure le même et qu'il n'y a pas de modification au nom de votre établissement, votre panonceau, tenant lieu d'attestation ministérielle, demeure valide et doit continuer d'être affiché à la vue du public. La prochaine visite de classification aura lieu moins de deux ans après la date de la présente visite.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

Jocelyn Dessureault

p. j.

Gestionnaire officiel de la classification de l'hébergement



Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

### RÉSULTAT DE VISITE — ÉTABLISSEMENT HÔTELIER

Nom de l'établissement: HÔTEL L'OISELIÈRE  
Adresse de l'établissement: 105, chemin des Poirier, Montmagny (Québec) G5V 3T4  
Numéro de l'établissement: 065310  
Nombre d'unités: 71

#### CLASSEMENT

4 étoiles

Nous vous mentionnons que le résultat de la section Salles de bains est fragile.

SECTIONS	GROUPES	NIVEAU GROUPES	NIVEAU SECTIONS
SECTION 1 : LES CHAMBRES			4
	KING	4	
	QQUEEN	4	
	QUEEN	4	
	SUITE	4	
	DDOUBLE	4	
SECTION 2 : LES SALLES DE BAINS			4
	SUITE	4	
	DDOUBLE	4	
	KING	4	
	QQUEEN	3	
	QUEEN	4	
SECTION 3 : LA RESTAURATION			4
SECTION 4 : LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS			3
SECTION 5 : L'EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE			5
SECTION 6 : LES SERVICES, LES ACTIVITÉS ET LES INSTALLATIONS SUR LES LIEUX			4





Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

Le 29 mars 2022

Madame Laurence Fortin  
HÔTEL DAYS INN MONTMAGNY  
105, chemin des Poirier  
Montmagny (Québec) G5V 3T4

N/Réf. : Établissement n° 177623

**Objet : Confirmation d'attestation de classification**

Madame,

La présente fait suite à votre demande de confirmation d'attestation de classification pour l'établissement d'hébergement touristique dont les coordonnées sont les suivantes :

Appellation : HÔTEL DAYS INN MONTMAGNY

Adresse : 218, chemin des Poirier  
Montmagny (Québec) G5V 4J9

Catégorie : Établissements hôteliers

Nombre maximal d'unités : 50

Votre établissement détient une attestation de classification valide jusqu'au 31 décembre 2022.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Jessica Coy  
Agente d'administration

**Mandataire du ministère du Tourisme du Québec**

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

# DEMANDE DE CERTIFICAT

REÇU LE

14 AVR. 2011

Numéro de dossier de l'établissement

177623

## 1 - Partie à l'usage du demandeur

### IDENTIFICATION

Nom de l'établissement : HÔTEL LE FLORIMAY

Exploitant (personne, société ou représentant)

Nom : HÔTEL L'OISELIÈRE INC. Jean-Yves Fortin

Adresse : 105, chemin des Poirier, Montmagny (Québec)

Code postal : G5V 3T4

Tél. résidence : 418 248-1640

Tél. travail : \_\_\_\_\_

Correspondance par courrier  ou par courriel  Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Mandataire (personne, société ou représentant)

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. résidence : \_\_\_\_\_

Tél. travail : \_\_\_\_\_

Correspondance par courrier  ou par courriel  Adresse courriel : \_\_\_\_\_

### DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

#### Localisation

Adresse : 218, chemin des Poirier

Municipalité : Montmagny

Arrondissement : \_\_\_\_\_

Numéro de lot : 2012 079 ou Numéro de matricule : \_\_\_\_\_

#### Caractéristiques de l'établissement d'hébergement touristique

a) S'agit-il d'un nouvel établissement d'hébergement touristique?  oui  non

b) Veuillez indiquer la catégorie d'établissement demandée :

Établissement hôtelier

Centre de vacances

Établissement d'enseignement

Autres établissements

Résidence de tourisme

Village d'accueil

Établissement de camping

Gîte

Auberge de jeunesse

Pourvoirie

Veuillez indiquer le nombre d'unités maximal d'hébergement demandé pour l'établissement : 50

c) Si l'établissement est dérogeant à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages, veuillez indiquer s'il fait l'objet de droits acquis :  oui  non préciser et joindre tous renseignements et documents démontrant l'existence de droits acquis :

d) Veuillez préciser les éléments faisant l'objet d'une modification par rapport à la dernière attestation de classification délivrée :

Changement de catégorie

Changement du nombre d'unités maximal d'hébergement mis à la disposition de la clientèle

Agrandissement, rénovations, tous travaux nécessitant l'émission d'un permis municipal

Préciser : \_\_\_\_\_

Déclaration d'exactitude des renseignements  
(signature de l'exploitant ou mandataire)

Certificat à joindre au dossier lors de la demande  
d'attestation de classification d'un établissement  
d'hébergement touristique

Municipalité de :

## 2 – Partie à l'usage de la municipalité

### RÉGLEMENTATION MUNICIPALE D'URBANISME RELATIVE AUX USAGES

- Règlement de zonage : 1100 usage Hébergement et restauration
- Règlement de contrôle intérimaire : \_\_\_\_\_
- Autre règlement, spécifiez \_\_\_\_\_
- Droits acquis établis par le demandeur, spécifiez \_\_\_\_\_
- Aucune réglementation municipale relative aux usagers \_\_\_\_\_

### CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Indiquez si le projet est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme de référence ou aux droits acquis établis par le demandeur :  oui  non  ne s'applique pas

**Si oui :**

Y a-t-il un nombre limite d'unités d'hébergement prévu à la réglementation municipale d'urbanisme?

- oui combien? \_\_\_\_\_  non

**Si dérogation mais protégé par droits acquis :** Y a-t-il un nombre limite d'unités d'hébergement reconnu en vertu des droits acquis?

- oui combien? \_\_\_\_\_  non

**Si non :**

Quels sont les motifs de non-conformité? \_\_\_\_\_

Existe-t-il un projet de règlement adopté visant à rendre le projet conforme à la réglementation municipale d'urbanisme de référence?

- oui  non

Veuillez préciser au besoin : \_\_\_\_\_

**Si ne s'applique pas, préciser pourquoi, s'il y a lieu :**

**Officier municipal :**

(fonctionnaire municipal autorisé)

Signature :

*[Signature]*, greffier

Ce certificat est délivré en vertu de l'article 10.1, alinéa 1, paragraphe 4 du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique, à la lumière des renseignements produits par le demandeur.

**Sceau de la municipalité :**



Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

Le 20 juillet 2018

HÔTEL DAYS INN MONTMAGNY  
MADAME DENISE POITRAS  
105, chemin des Poirier  
Montmagny (Québec) G5V 3T4

**Objet: Résultat de classification — Établissement 177623**

Madame,

Vous trouverez ci-joint la fiche-résultat de la visite de classification de votre établissement. Votre établissement est classé **3 étoiles**.

Vous pouvez interjeter appel de ce résultat dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous pouvez demander la marche à suivre à votre agent ou la consulter dans la zone réservée aux exploitants du [www.citq.info](http://www.citq.info).

Nous vous rappelons que pour vous prévaloir de la possibilité d'en appeler du résultat, vous ne devez avoir apporté aucune modification, amélioration ou rénovation tant que nous n'aurons pas effectué de contre-visite de votre établissement.

Pour toute information relative aux résultats, veuillez communiquer avec Gabriel Vaillancourt, au poste 240. La CITQ offre également des services à valeur ajoutée, comme des lettres de détails, des visites intérimaires ou des visites de scénarisation. Veuillez-vous adresser à votre agent.

Si votre classement demeure le même et qu'il n'y a pas de modification au nom de votre établissement, votre panneau, tenant lieu d'attestation ministérielle, demeure valide et doit continuer d'être affiché à la vue du public. Sinon, un nouveau panneau vous sera transmis. Si votre établissement est visité pour la première fois, vous devrez afficher le panneau fourni à la vue du public. La prochaine visite de classification aura lieu moins de deux ans après la date de la présente visite.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

Jocelyn Dessureault  
p.j.

**Mandataire du ministère du Tourisme du Québec**

Téléphone : 450 679-3737 • Aucuns frais : 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
[info@citq.qc.ca](mailto:info@citq.qc.ca) • [www.citq.info](http://www.citq.info)  
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

### RÉSULTAT DE VISITE — ÉTABLISSEMENT HÔTELIER

Nom de l'établissement: HÔTEL DAYS INN MONTMAGNY  
 Adresse de l'établissement: 218, chemin des Poirier, Montmagny (Québec) G5V 4J9  
 Numéro de l'établissement: 177623  
 Nombre d'unités: 50

**CLASSEMENT** **3 étoiles**

SECTIONS	GROUPES	NIVEAU GROUPES	NIVEAU SECTIONS
SECTION 1 : LES CHAMBRES			3
	SUITES KING	3	
	DDOUBLE	3	
	QUEEN	3	
SECTION 2 : LES SALLES DE BAINS			3
	SUITES KING	3	
	DDOUBLE	3	
	QUEEN	3	
SECTION 3 : LA RESTAURATION			1
SECTION 4 : LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS			2
SECTION 5 : L'EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE			4
SECTION 6 : LES SERVICES, LES ACTIVITÉS ET LES INSTALLATIONS SUR LES LIEUX			2

#### Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • Aucuns frais : 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
 info@citq.qc.ca • www.citq.info  
 1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7